

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Auxiliaires de commandement : entre confiscation du pouvoir et difficulté de renouvellement

LES chefs de canton, de regroupement, de village et de quartier sont des représentants de l'État à la base de l'administration centrale. Ils sont nommés par les gouverneurs de province, les préfets et les maires. Mais une fois pourvu – le plus souvent à vie –, le poste devient une sorte de chasse gardée, un héritage familial ou tribal pour la descendance de l'ancien occupant qui rechigne à céder le fauteuil à des personnes issues d'autres familles. Du coup, les autorités en charge de nommer ont tout le mal du monde à pourvoir à leur remplacement.

Isaac MUKETA MUELE
Libreville/Gabon

GILBERT, jeune étudiant à l'université Omar-Bongo (UOB), est originaire du regroupement des villages Lemengue, dans le département de la Lombo-Bouenguidi (Pana). Il raconte : "Comme un don divin, le commandement est entré dans notre famille. Nous gérons ainsi la chefferie comme un héritage. Après que mon grand-père a été chef de canton, sa fille lui a succédé. Il n'y a jusque-là aucun inconvénient à cela, du moment où les populations sont consentantes et avec elles, les autorités politiques et administratives de notre pays".

Dans le même regroupement de villages, Daniel, après la mort d'un de ses proches, ancien chef du village Kestchui, n'a jamais accepté que quelqu'un d'autre, différent d'un membre issu de son cercle familial soit nommé par l'administration pour occuper le poste vacant. À cor et à cri, il a donc dicté sa loi aux autorités pour que son épouse préside aux destinées de ce village. Lui-même, supposé pressenti à ce remplacement étant disqualifié pour un handicap. "C'est le fauteuil du pouvoir de mes pères. Les commandants (les autorités, ndlr) ont toujours puisé dans notre tribu pour nommer les

chefs de ce village. Le contraire ne pourrait se faire aujourd'hui.

Normalement, après le décès de mon oncle paternel, c'était à moi que revenait le tour de la chefferie de Kestchui. Mais je suis invalide à présent à cause de mon handicap (il souffre d'une acuité auditive diminuée). J'ai ainsi donné mon aval pour que ma femme prenne la succession à ma place", explique-t-il. Cette confiscation de la chefferie par les familles, les clans et les tribus constitue donc une véritable chape de plomb pour les autorités administratives chargées de nommer à cette fonction, et qui doivent coûte que coûte tenir compte de cette dure réalité. À Lebamba par exemple, beau-

coup se souviennent, sans nul doute, de la tragédie survenue il y a quelques mois au village Mabanga, dans le canton Louetsi-Soungou. Un jeune homme, Moukolebala, qui venait d'être promu auxiliaire de commandement, a mystérieusement trouvé la mort. De sources proches de la famille, il aurait été victime d'une "attaque mystique" à cause de cette nomination. Les soupçons s'orientent vers certains habitants du bled organisés en bande de malfaiteurs qui, par pure jalousie, auraient jeté un mauvais sort au jeune homme. Ce qui, depuis lors, a créé une certaine psychose chez de nombreuses personnes contactées, qui refusent d'assumer la fonction de chef. Pour preuve, les fauteuils de Paris I, Paris II et Lebamba-Village sont depuis plus de trois ans sans occupants après les décès des anciens chefs. Ce qui n'est pas sans difficulté pour le maire de la ville, Julien Missengué Pendi qui peine à les remplacer. "Depuis-là, j'essaie d'entreprendre les consultations que je transmets au commandant de brigade pour les enquêtes de moralité. Mais personne ne veut être chef de quartier. Les gents approchés évoquent plusieurs raisons pour décliner l'offre. C'est donc un épineux problème auquel l'administration centrale est confrontée".

que les candidatures se manifesteront". Dès lors, il apparaît clairement que l'exercice de la fonction de chef de canton, de regroupement de villages, de villages et de quartiers reste une problématique à prendre très au sérieux. Elle devrait susciter de la part des dirigeants une profonde réflexion en vue de parvenir à un changement de paradigme. Concrètement, il s'agirait d'arrimer, de moderniser et d'adapter la chefferie aux réalités du pays et à l'évolution de la société. Quoique, jusque-là, la plupart des auxiliaires de commandement s'accrochent aux "privileges" que procure la fonction. Ceux notamment d'être les représentants du premier échelon de l'autorité de l'État, de bénéficier de la considération auprès des autorités politiques et administratives et l'honneur d'être identifiés en tant que chefs par le port du médaillon de commandement et la présence du drapeau vert-jaune-bleu flottant dans leur concession. "C'est ce qui fait que certains d'entre eux, malgré leur improductivité par rapport aux attentes de l'État, ne veulent plus céder cette place à d'autres. Avec eux, leurs familles et clan qui croient fermement que la chefferie est leur cadeau du ciel, un héritage privé pour être une chasse gardée", commentent certains observateurs qui souhaitent que l'ordre des choses change au sein de cette entité administrative de base pour engager le pays sur le chemin du développement.



Photo: IMM

Il faut pouvoir passer du cadre privé actuel à un cadre public, idéal pour

magazine.union@sonapresse.com



ur l'exercice de la fonction de chef.

Les problèmes des auxiliaires de commandement



Photo: Isaac MM

IMM
Libreville/Gabon

ILS sont de plusieurs ordres. Mais, le plus en vue est celui du montant de leurs émoluments. Tous ou presque affirment qu'ils n'atteignent même pas la valeur du salaire minimum garanti (Smig). Et ce qu'ils perçoivent après trois mois d'attente, soit 50 000 francs, est dérisoire... À ce problème s'ajoute celui de leur adaptation à la société moderne actuelle, qui voudrait que ces derniers soient valides, détenteurs d'un petit bagage intellectuel et maîtrisant un minimum de compétences (lire et écrire par exemple), pour pouvoir rendre compte à la

hiérarchie par écrit. À ce qu'il semble, la plupart des chefs en fonction dans les villages aujourd'hui effleurent le troisième âge. Et sont de moins en moins lucides pour remplir efficacement leurs missions. Beaucoup d'entre eux sont illettrés et ne peuvent donc élaborer ni des rapports d'activité, encore moins les comptes rendus de réunion. À Lebamba, le maire Julien Missengué Pendi en a fait une exigence: "Nous faisons tous de l'administration. Ils doivent justifier leurs émoluments mensuels en produisant des rapports de leurs activités pour avoir des traces écrites. Ce qui informe le Conseil municipal de la vie de chaque quartier".

Changer de paradigme ?

IMM
Libreville/Gabon

LES chefs de canton, de regroupement de villages, des villages et de quartier servent de courroie de transmission entre l'autorité administrative et les populations. Ils sont, de ce fait, les premiers maillons de la chaîne administrative et, par ricochet, le premier échelon de l'autorité de l'État au niveau communautaire. Ils ne jouent donc pas un rôle négligeable dans le fonctionnement de la République.

La fonction semble aujourd'hui galvaudée, et dévalo-

risée. Cependant, une certaine caste d'individus font de la chefferie leur chasse gardée, un héritage familial au point de la domestiquer. Ce qui peut paraître aux yeux des autorités en charge de l'administration du territoire comme un problème urgent à régler pour la seule raison du dynamisme de l'État.

De prime abord, il convien-

rait de restaurer et revaloriser la fonction par la définition de critères plus objectifs de nomination. L'érection d'un cadre public et idéal de l'exercice de la fonction de chef, devant lequel sera dressé le mât du drapeau, ferait en sorte que la chefferie ne soit plus considérée comme un patrimoine tribal. De même qu'on pourrait mettre habilement en exergue les privilèges dont jouirait le chef, ses missions et ses activités. La finalité étant de rechercher l'excellence de ces auxiliaires de commandement et l'efficacité de l'administration à la base.



Photo: IMM/L'Union